
Agence Malienne pour le Développement
de l'Energie Domestique et de l'Electrification
Rurale (AMADER)

Projet Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale (SHER)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT

INTITULE DE LA MISSION DU CONSULTANT :
**AGENT VERIFICATEUR INDEPENDANT POUR LA MISE EN ŒUVRE AGENT
VERIFICATEUR INDEPENDANT (AVI) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'INSTALLATION DES SYSTEMES SOLAIRES DOMESTIQUES (SSD)**

Financement :
**Don du fonds fiduciaires japonais pour le développement des politiques et des ressources
humaines (PHRD)**

N° IDENTIFICATION DU PROJET : P131084

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un **Don du fonds fiduciaires japonais pour le développement des politiques et des ressources humaines (PHRD)** en vue de financer le coût du Projet Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale, et se propose d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat relatif à l'Agent Vérificateur Indépendant pour la mise en œuvre de l'installation des Systèmes Solaires Domestiques (SSD).

Les services de consultant (« Services ») comprennent :

- Elaboration des spécifications techniques des systèmes solaires domestiques (SSD) à installer ;
- Elaboration du cahier de charge des fournisseurs et installateurs (opérateurs) sélectionnées sur la base de critères préétabli ;
- Vérification des installations solaires domestiques en vue de la préparation des échantillons pour la vérification des installations sur le terrain. L'agent vérificateur vérifiera les documents correspondants envoyés par l'AMADER pour les fournisseurs de service sélectionnés.
- Une vérification de la réalisation physique d'un échantillon d'installations solaires domestiques et câblage interne visera à certifier que les installations sont correctement installées, répondent aux spécifications techniques et commerciales définies par l'AMADER, et qu'elles fonctionnent conformément à la réglementation en vigueur et aux normes requises telles qu'énoncées dans le Manuel des opérations.
- Sélection d'un second échantillon de clients ayant été identifiée comme répondant à la seconde condition de décaissement – une vérification des conditions de fonctionnement des installations solaires domestiques, câblage intérieur, paiement des factures d'électricité sur une période de 2 mois pour au moins 80% des bénéficiaires de l'activité. L'agent vérificateur devra vérifier et certifier, qu'au minimum, 2 cycles de paiements auront été complétés avec succès. Des vérifications sporadiques sur la fonctionnalité des installations domestiques solaires, sur les installations intérieures et sur les factures émises pour frais de services rendus après 2 mois de mise en service des installations solaires, seront également effectuées par l'agent vérificateur.
- Évaluer l'impact physique du processus pour s'assurer qu'il ne s'est pas accompagné d'impacts sociaux ou environnementaux négatifs.

- Calculer le montant total de la subvention reçu par les fournisseurs de service.
- Préparer des rapports périodiques de vérification des résultats obtenus (Output Vérification Reports [OVR]), examinés par l'AMADER et soumis à la Banque Mondiale pour le remboursement de la subvention (Don du PHRD).

L'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du Ministère de l'Energie et de l'Eau invite les entreprises, les groupes et les ONG de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- *Expériences générales dans le domaine de l'Electricité ;*
- *Expérience spécifique dans des missions similaires, de préférence dans le secteur de l'Electricité ;*
- *Personnel permanent ;*
- *Ne pas être actuellement au service d'un fournisseur de service participant au programme ;*
- *Une bonne connaissance des normes et des codes d'installation en vigueur au Mali.*

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Direction de l'AMADER, sise sur la colline de Badalabougou Immeuble n°2 de l'ex-CRES, BP : E 715, Tel : 2023 85 67, Fax : 2023 82 39, E-mail : amader@amadermali.net, de **7 heures 30 mn à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique (en fichier non modifiable) au plus tard le **06 Avril 2020.**

Secrétariat de l'AMADER

Mme SISSOKO Sekoba SISSOKO, secrétaire

Adresse : colline de Badalabougou Immeuble n°2 de l'ex-CRES

Tél: (00223) 20 23 85 67E-mail: amader@amadermali.net

Bamako le 18 Mars 2020

Le Président Directeur Général

Mamadou OUATTARA

Chevalier de l'Ordre National